



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## TARIFS POUR LES EMOLUMENTS EN MATIERE DE NATURALISATION

**Admis en séance de Municipalité du 27 juin 2005  
et valable dès le 1<sup>er</sup> mai 2005**

Conformément à l'arrêté, du 6 avril 2005 du Conseil d'Etat, fixant les émoluments administratifs des communes, les émoluments en matière de naturalisation pour la Commune de Belmont sont définis comme suit :

<b>I. NATURALISATION ORDINAIRE</b>	<b>Tarifs adoptés</b>
Art. 8 LDCV et ss <b>Dossier individuel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>· sans enquête de police</li><li>· avec enquête de police<ul style="list-style-type: none"><li>· moins de 25 ans</li><li>· plus de 25 ans</li></ul></li></ul> <b>Dossier famille</b> (couple avec ou sans enfant, un parent avec un enfant ou plus) <ul style="list-style-type: none"><li>· sans enquête de police</li><li>· avec enquête de police</li></ul>	100.- 200.- 300.- 100.- par personne mais au maximum 250.- 100.- par personne mais au maximum 400.-
<b>II. NATURALISATION FACILITEE CANTONALE</b> Art. 22 et 25 LDCV <b>Dossier individuel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>· sans enquête de police</li><li>· avec enquête de police</li></ul> <b>Dossier famille</b> (couple avec ou sans enfant, un parent avec un enfant ou plus) <ul style="list-style-type: none"><li>· sans enquête de police</li><li>· avec enquête de police</li></ul>	100.- 200.- 50.- par personne mais au maximum 200.- 100.- par personne mais au maximum 300.-
<b>III. NATURALISATION DES CONFEDERES</b>	100.- gratuit si domicilié sur la Commune depuis au moins 15 ans
<b>IV. BOURGEOISIE BELMONT POUR VAUDOIS</b>	100.- gratuit si domicilié sur la Commune depuis au moins 15 ans

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic  
G. Muheim  
La Secrétaire  
I. Fogoz